



DROITS DE L'HOMME ET RESPONSABILITÉS HUMAINES

Par Edith Sizoo ¹

(Coordinatrice Internationale Forum Ethique & Responsabilités)

*“Si nous nous acquittons tous de nos devoirs,
le respect des droits sera moins difficile à obtenir”*

Mahatma Ghandi

Nous assistons à une lutte mondiale pour l'établissement des droits fondamentaux de l'homme. Elle est officiellement soutenue par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 Décembre 1948.² Depuis lors, la majorité des États membres de l'ONU a progressivement ratifié cette Déclaration, et s'est ainsi aussi engagé dans la mise en place et / ou le maintien des droits mentionnés dans le document. Et un certain nombre d'entre eux a utilisé le texte comme base pour une nouvelle législation.

Il n'existe pas de tel texte de référence international relatif à l'obligation d'assumer des “responsabilités”, permettant d'évaluer les impacts des décisions de grande envergure et de rendre compte des conséquences des actions, que les acteurs soient des individus, des organisations, des entreprises ou des gouvernements. Et pourtant, la *responsabilité* de la protection de l'environnement et l'assurance d'une vie digne pour les générations présentes et futures est une tâche *commune* qui doit être *partagée* par tous, quand bien même à différents degrés.

L'horizon des questions cruciales s'est élargi, notamment dans les domaines de l'écologie, de l'économie, des finances et de la gouvernance, détruisant ainsi de plus en plus les

¹ Avec nos remerciements à Sipko De Boer, Benjamin Quinones, Sudha Sreenivasa, Betsan Martin et Ricardo Jimenez pour leurs précieux commentaires sur l'ébauche de ce texte.

² avec 48 votes en faveur, aucune abstention et 8 Etats Membres contre. Il a fallu 47 ans pour que les deux Conventions sur l'application de cette Déclaration soient ratifiées par 132 Etats (1995).

systèmes de soutien des moyens de subsistance des personnes les moins favorisées. Par conséquent, les efforts pour remédier à ces enjeux constituent de plus grands défis. La pollution sévit encore dans de nombreuses régions du monde. L'accès aux ressources de base, comme l'eau par exemple, pose de plus en plus de problèmes pour beaucoup de personnes. Les inégalités grandissent dangereusement dans et entre les sociétés. La crise financière continuelle provoque tourmente, insécurité et pauvreté. Des états défailants émergent et servent de base pour le terrorisme à l'intérieur et à l'extérieur de leurs frontières.

Cet état de fait provoque des protestations et des appels à l'action, mais leur effet est généralement limité de par le fait qu'une grande partie de la population de notre planète ne peut profiter de nombreux droits énoncés dans la DUDH: le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne, le droit à la liberté de circulation, le droit à la propriété, le droit à la liberté d'expression, pour n'en citer que quelques-uns.

Les efforts actuels pour lutter contre les développements négatifs des différents domaines visés ci-dessus doivent être renforcés afin d'être plus efficaces. Il y a un besoin urgent de compléter les instruments juridiques existants puisque les crises actuelles sans précédents ne violent pas seulement les droits mais menacent aussi les générations présentes et futures. Le passage à un nouveau paradigme s'impose: à *partir* d'une vision du monde anthropocentrique qui met l'être humain au centre de la création en lui confiant le droit de s'approprier toutes les ressources *vers* une vision du monde qui impose la responsabilité de prendre soin de la survie de toutes les espèces vivantes. Les menaces mondiales interdépendantes de l'humanité et de la planète vont au-delà de la question des droits. Ils sont d'une nature différente et nécessitent de nouveaux instruments pour être traités.

Pourquoi est-ce si difficile de réussir à traiter efficacement ces crises? Les complexités des défis à relever jouent sans aucun doute un rôle. Cependant, un autre facteur doit être mentionné: une tendance généralisée à fuir les responsabilités. Cette faiblesse a un besoin urgent d'être beaucoup plus exposée et doit être abordée. «*Le monde a changé et nous*

*devons changer avec lui ... Ce qui nous est demandé est désormais une nouvelle ère de responsabilité».*³

Comme cela a été observé: le monde est un endroit dangereux, non pas tant à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et croisent les bras et laissent les choses arriver.⁴ Nombreux sont ceux qui peuvent assumer des responsabilités, mais qui préfèrent ne rien faire et rester des resquilleurs. Nombreux sont aussi ceux qui tentent vigoureusement de réduire leurs responsabilités. Ils se sentent mal à l'aise face à la nécessité de répondre aux conséquences de leurs décisions dans un monde qui devient de plus en plus complexe et caractérisé par une interdépendance croissante entre ses composants. Ils ne veulent pas être tenus pour responsables des effets (connus et inconnus) négatifs de leur comportement. Par conséquent, ces effets négatifs ne sont pas considérés.

Heureusement, il y a aussi des acteurs et des organismes qui reconnaissent tout au moins la co-responsabilité des tâches importantes.⁵ Cependant, même ceux-là ne sont pas souvent actifs en raison de conflits entre les uns et les autres sur ce qui doit être traité de façon prioritaire ou sur la manière dont la tâche à effectuer devrait être distribuée. Des conférences internationales, comme celles qui portent par exemple sur le changement climatique, illustrent clairement ce point. Les mêmes différents peuvent être observés aux niveaux nationaux et inférieurs du gouvernement ainsi que dans le monde des affaires. Dans ces conflits, des intérêts divergents se manifestent au grand jour alors que les différences culturelles, en particulier en ce qui concerne ce qui doit être une priorité, exacerbent les conflits.

En dépit de toutes ces diversités, cependant, un sens de la responsabilité est commun à tous les êtres humains. Une Déclaration Universelle des Responsabilités Humaines émise par l'ONU plaiderait en ce sens. Elle servirait de contrepoids face au comportement

³ Le Président Obama dans son discours d'investiture (2008)

⁴ Remarque attribuée à Einstein

⁵ Dans les déclarations de l'ONU, une «responsabilité partagée mais différenciée» est reconnue.

irresponsable. Elle compléterait les deux piliers existants de la vie internationale: la Charte des Nations Unies sur la pauvreté et le développement, et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Compte tenu de son statut et de son autorité, munir l'ONU d'une Déclaration Universelle des Responsabilités Humaines, un troisième pilier, pourrait accroître considérablement les efforts visant à contrer les tendances de s'abstenir d'accomplir ce qui doit être fait. Tout comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a réussi à renforcer la mise en place des droits fondamentaux, une Déclaration Universelle des Responsabilités Humaines viendrait renforcer l'application du principe de responsabilité.

L'ONU a besoin d'une telle Déclaration qui souligne l'importance de ce principe, décrivant les domaines majeurs liés aux relations sociales et à la biosphère où les responsabilités doivent être assumées, et les domaines où les responsabilités sont communes mais doivent être partagées en fonction des accès des citoyens à l'information, à la connaissance et au pouvoir. Des références explicites liées à ces responsabilités pointeront implicitement vers un comportement irresponsable. Cela stimulerait des mesures juridiques pour dissuader d'agir de manière irresponsable. Ainsi, la lutte pour repousser les menaces qui pèsent sur l'humanité et la biosphère peut être menée avec plus de force.

Une Déclaration Universelle des Responsabilités Humaines considérée acceptable par la majorité des membres de l'ONU ne sera pas facile à réaliser. Pourtant, il existe un réel besoin urgent. Une telle Déclaration constituerait un autre pilier de soutien à la tentative de l'ONU pour atteindre la dignité humaine, le but ultime pour que les sociétés vivent ensemble dans la paix et l'harmonie.

QUESTION AUX LECTEURS/LECTRICES DE CE TEXTE :

La proposition du Forum International Ethique et Responsabilités est de promouvoir l'idée d'Une *Déclaration Universelle des Responsabilités Humaines* comme un troisième pilier de la vie internationale (les deux autres étant la Charte des Nations Unies & la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU). Il est généralement admis que les droits vont de paire avec les responsabilités.

Nous avons besoin de votre point de vue quant à la question de savoir s'il y a une nécessité d'une «*Déclaration Universelle des Responsabilités Humaines* » qui -comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme- constituerait une base pour être traduite en loi internationale. Nous avons également besoin de vos conseils sur comment y parvenir.

Contrairement à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui est codifiée par des Etats Membres des Nations Unies, des codes de conduite concernant des responsabilités ne sont pas conçus pour être soumis au droit international. Etes-vous d'accord avec une proposition pour une *Déclaration Universelle des Responsabilités Humaines* en tant que troisième pilier de l'ONU? Si oui, seriez-vous intéressé par la promotion d'un tel effort? Comment pourriez-vous éventuellement contribuer ?

Pour des informations supplémentaires, contactez: edith.sizoo@lc-ingeniris.com